

Qui veut tuer TV Libertés ?

Article rédigé par *François Billot de Lochner*, le 19 janvier 2021

Depuis quelques jours, la censure de la bien-pensance, déjà bien installée sur la toile, **se déchaîne**. Réseaux sociaux, chaînes de vidéo sont soumis à **un contrôle étroit** pour empêcher tout contenu jugé "déviant". Mardi dernier, notre édito faisait l'objet d'une censure partielle dans sa diffusion. **Maintenant, c'est au tour de TV Libertés d'être à nouveau dans le viseur**. La vidéo d'interview de la célèbre généticienne Alexandra Henrion-Caude, vue par plus de 100 000 spectateurs, a été interdite, et **la chaîne TV Libertés suspendue pour 7 jours**.

Elise Blaise, rédactrice en chef de la chaîne, nous en dit plus : comment agir et comment les soutenir ?

Découvrez la vidéo :

L'existence de la 1ère chaîne de réinformation de France est indispensable pour la vitalité du débat, qu'il soit scientifique ou politique !

Pour que sa diffusion puisse se maintenir, il suffit de quelques gestes simples qui permettent d'affirmer notre soutien à TV Libertés et à sa liberté de parole :

- * aller voir les vidéos de TV Libertés sur le site tvlibertes.com ;
- * s'inscrire à l'infolettre de TV Libertés, pour garder le contact avec tous les programmes essentiels ;
- * cliquer sur la cloche à droite sur le site, pour en recevoir les notifications.

Ensemble, nous pouvons faire la différence et garantir la liberté de l'information.

Nous comptons sur vous !

François Billot de Lochner

Liberté politique - Collectif France Audace - Stop au porno